

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DU ROEE À ÉLENCHUS
**Énergir — Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des
coûts et la structure tarifaire d'Énergir**

RÉGIE DE L'ÉNERGIE — DOSSIER R-3867-2013, Phase 2B Volet 1A

**CADRE CONCEPTUEL D'ÉNERGIR RELATIF À LA
FONCTIONNALISATION ET L'ALLOCATION DES COÛTS DES SERVICES
DE FOURNITURE, DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE ET DE LA
FLEXIBILITÉ OPÉRATIONNELLE**

1. Références

- i) B-0574, page 12-13 et 14
- ii) B-0579, p 100 à 109
- iii) A-0220, p 41 et 42

Préambule

- Réf. i) : La Référence i) présente le cycle de fonctionnalisation du cadre conceptuel présenté par le distributeur.
- Réf. ii) : La référence ii) présente plus en détail les 4 étapes du cadre conceptuel relatif à la fonctionnalisation et l'allocation des coûts de fourniture, de transport, d'équilibrage et de la flexibilité opérationnelle du distributeur.
- Réf. iii) : La référence iii) présente un extrait du rapport de Monsieur Todd d'Elenchus qui semble avoir largement inspiré le cadre conceptuel présenté par le distributeur.

Questions :

- 1.1 Veuillez indiquer si dans la théorie, la proposition du distributeur vous semble bonne en lien avec la proposition d'Elenchus.
- 1.2 De la compréhension du ROEE, le distributeur ajoute une étape à votre proposition tel que présentée en référence iii). Cette proposition consiste à fonctionnaliser et classer les coûts pour l'équilibrage reliés à la

flexibilité tarifaire plutôt que de la déterminer « en soustrayant le coût du plan saisonnier d'équilibrage du coût réel total des approvisionnements ». Veuillez indiquer si selon vous cette méthode est conforme à la pratique courante dans l'industrie.

- 1.2.1 Veuillez indiquer si vous voyez des avantages ou des inconvénients à ajouter une étape de fonctionnalisation et classification des coûts pour l'équilibrage relié à la flexibilité tarifaire.
- 1.2.2 Veuillez indiquer si à votre connaissance d'autres juridictions utilisent cette méthode.
- 1.2.3 Si oui, veuillez présenter lesquelles